



10 décembre 2021

À l'attention du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs,

**Objet : Commentaires du Réseau plein air Québec dans le cadre de la consultation publique sur le projet de Stratégie d'adaptation de la gestion et de l'aménagement des forêts aux changements climatiques**

**Introduction**

Le Réseau plein air Québec (RPAQ) tient à saluer l'initiative du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) concernant son projet de Stratégie d'adaptation de la gestion et de l'aménagement des forêts aux changements climatiques<sup>1</sup> ainsi que son initiative de mener une vaste consultation publique afin de la bonifier. Nous remercions le Ministère de donner l'occasion au RPAQ d'y participer.

Le Réseau plein air Québec est un regroupement des 11 fédérations de plein air du Québec à qui le ministère de l'Éducation (MÉQ) confie la responsabilité de la régie de leurs activités de plein air<sup>2</sup> respectives. Les fédérations de plein air ont notamment pour mission d'établir les standards relatifs à l'aménagement des sites de pratique et à l'encadrement des activités ainsi que d'œuvrer à la promotion de la pratique libre ou encadrée de leurs activités. En raison de leur mission, elles disposent d'une expertise en sécurité et gestion des risques. Elles sont reconnues par le MÉQ comme des organismes nationaux de loisir et certaines disposent, en plus, d'une reconnaissance comme organismes nationaux de sport. Quant à lui, le Réseau plein air Québec a pour mission d'assurer, dans un esprit collectif, le partage de l'expertise, la concertation ainsi que le développement et la promotion de la pratique d'activités de plein air au Québec.

Les principales manifestations anticipées des changements climatiques identifiées dans la Stratégie sont de grandes sources de préoccupation pour le Réseau plein air Québec. Mentionnons par exemple l'augmentation des températures moyennes maximales, le risque accru de périodes de sécheresse, les risques d'inondation et d'érosion causés par les pluies diluviennes de plus en plus fréquentes, le raccourcissement de la saison hivernale avec des

---

<sup>1</sup> La Stratégie d'adaptation de la gestion et de l'aménagement des forêts aux changements climatiques est ci-après abrégée Stratégie ou Stratégie d'adaptation.

<sup>2</sup> Nous entendons par *activité de plein air* une « activité physique pratiquée dans un rapport direct et harmonieux avec des éléments de la nature dans un état d'esprit d'aventure allant de la détente à la prise de risques. Les activités de plein air sont autopropulsées ou pratiquées à l'aide d'une assistance mécanique non motorisée (voile, vélo, etc.) ou animale (chevaux, chiens, etc.). Elles sont pratiquées dans un continuum de milieux naturels, allant de la pleine nature aux milieux urbains (ex. dans les grands parcs). De nature généralement récréative, elles excluent l'aspect purement compétitif visant à déterminer l'élite (sports de plein air). Elles excluent également les activités de prélèvement en plein air (chasse, pêche, cueillette), les activités récréatives en plein air (grands jeux, observation de la faune, astronomie, etc.) et les activités sportives en plein air (soccer, volley-ball, hockey, etc.). » (Bergeron et al., En rédaction)

épisodes de gel et de dégel plus fréquents ou l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des perturbations naturelles... Ces manifestations auront des impacts négatifs sur les expériences des pratiquantes et des pratiquants d'activités de plein air, tout comme la dégradation des paysages, l'augmentation de la fréquence des feux de forêt et la présence de ravageurs ou d'espèces exotiques envahissantes. Que des actions concrètes soient planifiées puis entreprises par le MFFP et ses partenaires pour mitiger les risques associés aux changements climatiques ne peut qu'être bénéfique pour le RPAQ, les fédérations de plein air, les gestionnaires de lieux de pratique et les adeptes d'activités de plein air.

D'ailleurs, le MFFP souligne l'importance de maintenir les apports multiples et diversifiés des forêts pour les individus et la société québécoise. En préambule (p.1), le Ministère reconnaît que les forêts procurent une source de bien être aux personnes, offrent des occasions de loisirs, en plus de favoriser la vitalité socio-économique des communautés. Suivant l'Axe 3, il est prévu que

le Ministère assure une gestion durable [des forêts] afin de favoriser leur apport économique, environnemental et social. Dans un contexte de changements climatiques, le Ministère doit, sur la base des meilleures connaissances disponibles, favoriser les actions qui assurent la résilience et la capacité d'adaptation des forêts afin de maintenir à la fois les activités économiques et les nombreux bénéfices environnementaux et sociaux qui en découlent. (Nous soulignons, MFFP, 2021, p.23)

Or, en contradiction avec son préambule et son Axe 3, il appert que la Stratégie d'adaptation vise principalement le maintien de la capacité productive des forêts (production de bois et de produits forestiers non ligneux) et de leur fonction de puits de carbone. À l'exception d'un objectif 3.4 visant à préserver des conditions adéquates pour la pratique d'activités de chasse et pêche, les services écologiques susmentionnés – loisirs et bien être – sont complètement occultés de l'actuelle mouture de la Stratégie.

Pourtant, les forêts remplissent bien d'autres fonctions récréatives, notamment via la pratique d'activités de plein air qui, rappelons-le, sont non motorisées et sans prélèvement. Le MFFP doit faire preuve de leadership pour soutenir ces fonctions dans ce contexte de changements. De plus, du point de vue du RPAQ, il ne faut pas seulement adapter les pratiques actuelles de production forestière aux conséquences des changements climatiques; il est également primordial de mieux arrimer les pratiques forestières avec les usages de plein air des forêts et de résoudre certaines problématiques actuellement observées en lien avec la gouvernance des forêts et l'harmonisation des usages. Dans un contexte de bouleversements climatiques, il s'avère essentiel de faciliter et de soutenir la mise en valeur des forêts et des milieux naturels aux fins de la pratique d'activités de plein air.

En ce sens, le RPAQ recommande au MFFP d'ajouter certains objectifs et actions concrètes à la Stratégie d'adaptation et d'en préciser d'autres, afin de créer des conditions propices à la pratique d'activités de plein air dans les forêts du Québec. En plus de reconnaître l'importance des forêts pour la pratique d'activités de plein air à des fins de loisir ou de tourisme, le RPAQ recommande que le MFFP s'engage à favoriser et soutenir les acteurs du milieu de plein air, afin que toute la société – et non seulement le secteur de la production forestière – puisse s'adapter aux changements climatiques.

### **L'utilisation des forêts pour la pratique d'activités de plein air : un enjeu crucial à inclure dans les actions visant l'adaptation aux changements climatiques**

Les forêts québécoises sont prisées par les adeptes de plein air. Agissant à la fois comme terrains de jeu et lieux d'observation et de contemplation, les forêts sont utilisées comme lieux de pratique – notamment pour les activités de plein air se déroulant sur la terre ferme – et représentent aussi des cadres paysagers privilégiés pour toutes les activités de plein air, y compris celles se déroulant sur les plans et cours d'eau ou dans les airs. D'ailleurs, la beauté des paysages et de l'environnement est à la fois un critère déterminant dans le choix d'un lieu de pratique et l'une des principales sources de motivation des adeptes du canot, du kayak, de l'escalade, de la randonnée équestre et pédestre, du ski de fond et de montagne, du vélo de montagne, de la voile et du kite (Chaire de tourisme Transat, 2017).

Afin de démontrer l'importance de considérer les activités de plein air dans toute stratégie d'adaptation aux changements climatiques, les apports de ce secteur d'activité sont décrits ci-dessous. Puis, nous mentionnerons les défis rencontrés par les acteurs du milieu du plein air – ceux auxquels ils sont déjà confrontés en raison de problèmes structurels et ceux qui sont anticipés en raison des bouleversements climatiques. Ces arguments mettront la table aux **7 recommandations** du RPAQ, présentées plus loin, quant au projet de Stratégie d'adaptation de la gestion et de l'aménagement des forêts aux changements climatiques. Nous souhaitons ainsi que le MFFP accorde sa juste place aux activités de plein air dans sa gouvernance et sa gestion des forêts québécoises.

#### **Les nombreux apports des activités de plein air, des forêts et du contact avec la nature à l'heure des changements climatiques**

Aujourd'hui, de nombreuses études montrent que la pratique d'activités de plein air et le contact avec la nature apportent d'importants bénéfices aux individus et aux collectivités. En effet, ils sont associés à des bienfaits sur la santé, favoriseraient les interactions et la cohésion sociales en plus de générer d'importantes retombées économiques.

##### Les bienfaits des activités de plein air et leur popularisation

D'abord, les bienfaits des activités de plein air et du contact avec la nature sur la santé physique, mentale et cognitive sont rapportés dans plusieurs études (ex. : Keniger et al., 2013; MEES, 2017).

Certains d'entre eux ont d'ailleurs été confirmés dans une récente revue de la littérature scientifique publiée par l'Institut de cardiologie de Montréal (2021)<sup>3</sup>. Des études avancent également que le contact avec la nature apporte des bienfaits sociaux, notamment en favorisant les interactions et la cohésion sociales (Institut de cardiologie de Montréal, 2021; MEES, 2017).

Compte tenu des effets bénéfiques du contact avec la nature, la popularisation croissante de la pratique des activités de plein air n'est pas étonnante. Cette tendance, déjà présente depuis plusieurs années au Québec (Chaire de tourisme Transat, 2017; MEES, 2017) et ailleurs (Pröbstl et Haider, 2013) a été amplifiée par la pandémie de COVID-19. Par exemple, des résultats préliminaires d'une étude menée par Rando Québec montrent que l'achalandage sur les sentiers pédestres a crû de 63% entre 2019 et 2021. De plus, la randonnée pédestre se démocratise : davantage de débutants et de familles la pratiquent (Laflamme, 2021; Rando Québec, 2021). Tandis que la pandémie n'est pas encore derrière nous, il est possible de penser que la popularité des activités de plein air se maintiendra à long terme, voire que les défis associés aux changements climatiques l'amplifieront.

En effet, certaines études montrent que l'accroissement des perturbations naturelles, des événements météorologiques extrêmes et d'autres conséquences des bouleversements climatiques (augmentation des inondations, épisodes de smog, vagues de chaleur, tiques, etc.) aura – et ont déjà – des conséquences négatives sur la santé mentale et physique des individus. En effet, ils sont associés au développement de problèmes de santé physique (Institut canadien pour des choix climatiques, 2021) et de troubles de santé mentale, notamment la dépression et l'écoanxiété (Généreux et Landaverde, 2021). En plus de dégrader la qualité de vie des individus, de provoquer des décès prématurés et des hospitalisations, l'accroissement des problèmes de santé mentale et physique entraîné par les changements climatiques engendrera des « coûts astronomiques » (Institut canadien pour des choix climatiques, 2021, p. 47) pour les systèmes de santé et la société. Par ailleurs, les manifestations des changements climatiques freineront la pratique d'activités physiques et sportives en milieu urbain en raison des vagues de chaleur plus fréquentes et pénibles, des précipitations plus intenses, de la pollution de l'air et de l'accroissement des perturbations naturelles (Paquito et al., 2021).

Ainsi, la recherche des effets bénéfiques du contact avec la nature sur la santé et le besoin de combler le déficit nature pourraient devenir de plus en plus criants. Les milieux naturels, les forêts et la pratique d'activités de plein air pourraient devenir, plus que jamais, des refuges permettant de fuir la chaleur des milieux urbains. Assurer à tous l'accès aux milieux naturels par l'entremise

---

<sup>3</sup> Selon les conclusions des auteurs, une preuve scientifique établie démontre que le contact avec la nature contribue à la réduction de l'anxiété (bienfaits psychologiques) et apporte de nombreux bienfaits physiologiques comme la réduction de la fréquence cardiaque, de la pression artérielle, de l'activité nerveuse sympathique et des niveaux de cortisol (diminution du stress) ainsi qu'une hausse de l'activité nerveuse parasympathique (meilleure relaxation). De plus, certaines études suggèrent – sans que la preuve scientifique ne soit toutefois établie – que l'interaction avec la nature apporte d'autres bienfaits, sur les plans psychologiques (ex. : diminution de la dépression, des émotions négatives, amélioration de l'humeur et de la vitalité) et cognitifs (ex. : amélioration de l'attention et diminution de la fatigue mentale) (Institut de cardiologie de Montréal, 2021).

d'activités de plein air à faible impact doit faire partie intégrante de la stratégie d'adaptation aux changements climatiques du MFFP.

#### Les retombées économiques des activités de plein air et du récréotourisme

La vitalité économique des collectivités du Québec ne dépend pas seulement de la production de bois, mais aussi des activités récréotouristiques et de plein air qui se déroulent sur leur territoire. En effet, chaque année, les activités de plein air et le tourisme de nature génèrent d'importantes retombées économiques :

- Une étude menée par la Chaire de Tourisme Transat de l'ESQ-UQAM a permis de mesurer l'impact économique de la pratique d'activités de plein air par les Québécois : en 2017, la contribution totale du secteur du plein air à l'économie du Québec s'élève à 2,2 milliards de dollars. En comparaison, la part du PIB des activités de chasse, pêche et piégeage s'élève à 894 millions de dollars (Chaire de tourisme Transat, 2017).
- À eux seuls, les 43 parcs régionaux qui ont participé à dresser le Portrait des parcs régionaux du Québec 2020 ont généré des revenus d'exploitation totalisant 21,7 millions de dollars. Selon les parcs, il s'agit d'une augmentation de 30 à 90% par rapport à 2019 (Raymond Chabot Grant Thornton, 2020).
- Une analyse de la valeur économique des services écosystémiques rendus par les écosystèmes situés dans le secteur du mont Kaaikop (région des Laurentides) a montré que la conservation de la forêt, jumelée à sa mise en valeur par la villégiature, les activités récréatives et le tourisme, génèrerait globalement davantage de retombées économiques que son exploitation. Selon les scénarios étudiés, la poursuite et l'intensification des coupes forestières entraîneraient des gains marginaux tandis que la conservation permanente du mont Kaaikop entraînerait des gains sur les plans social, environnemental et économique à la fois (Auclair et al., 2019).
- Une autre étude, menée en Suède cette fois, a montré qu'il est possible de concilier les retombées économiques des forêts issues de la production de bois avec la préservation de la qualité de l'expérience paysagère des usagers qui fréquentent la forêt pour leurs activités de plein air. Des stratégies peuvent être déployées en ce sens et des outils sont disponibles (Eggers et al., 2018).
- Ajoutons qu'à l'époque prépandémique, le tourisme de nature était le sous-secteur touristique qui connaissait la croissance la plus marquée (Matilainen et Lähdesmäki, 2014).

Ces quelques données montrent que les retombées économiques des milieux naturels et forestiers ne peuvent être calculées qu'à l'aune des revenus tirés de la production sylvicole. De même, le rôle joué par la forêt dans les loisirs des Québécois ne se limite pas aux activités de prélèvement de la faune, contrairement à ce que la Stratégie semble indiquer.

## L'adaptation aux changements climatiques de l'écosystème plein air québécois

### Défis associés aux changements climatiques

Les manifestations du dérèglement climatique posent des défis de taille pour le domaine du plein air, qu'il soit axé sur le loisir ou le tourisme. À titre d'exemple, les gestionnaires de lieux de pratique devront composer avec des hivers plus courts marqués par des redoux plus fréquents et un couvert de neige plus mince, de plus grandes fluctuations du niveau d'eau des lacs et des rivières allant de crues plus importantes à de bas niveaux d'eau, des vagues de chaleur, des vents et des pluies plus intenses et fréquentes. Ils devront s'adapter à cette réalité, par exemple en diversifiant leur offre d'activités, en ajoutant des équipements (ex. : source d'eau en cas de vague de chaleur), en déplaçant certaines infrastructures (ex. : un sentier érodé) et installations (ex. : un camping en bordure de rivière) ou encore en construisant davantage d'abris pour se protéger du soleil et des pluies diluviennes (Ouranos et MTO, 2020). Les gestionnaires de sites devront également adapter leurs pratiques d'aménagement afin d'assurer la sécurité des usagers et la qualité de leur expérience : les sentiers pédestres, équestres ou de vélo de montagne, par exemple, et les infrastructures dont ils sont dotés (ex. : ponceau, escalier) risquent d'être endommagés par des pluies plus abondantes, car l'eau de ruissellement accélère l'érosion et peut même causer des glissements de terrain (Gagné, 2020).

### Solutions apportées par les acteurs de l'écosystème plein air

L'expertise des fédérations de plein air en matière de standards d'aménagement de sites et sentiers de pratique et de gestion des risques, les formations qu'elles offrent et les outils qu'elles rendent disponibles (ex. guides d'aménagement de sites et sentiers de pratique) pourront être mobilisés par les gestionnaires de lieux de pratique. Voici, à titre d'exemple, des projets en cours qui ont pour objectif de rendre les sentiers et les infrastructures en milieux naturels plus résilientes ou encore d'évaluer le niveau de sécurité et de praticabilité d'un site de pratique :

- En partenariat avec Ouranos, le *Living Lab* Laurentides accompagne les gestionnaires de sentiers, les parcs régionaux et les autres destinations touristiques afin qu'ils mettent en œuvre des solutions concrètes visant à adapter leurs infrastructures en tenant compte des défis posés par les changements climatiques (Gagné, 2020). Afin que les gestionnaires adoptent les meilleures pratiques d'aménagement, des formations sont offertes en collaboration avec Rando Québec, Vélo Québec et il est possible que Ski de fond Québec s'y joigne également (Mathieu, 2021);
- En lien avec son projet de géoréférencement des sentiers de ski de fond, Ski de fond Québec explore différentes avenues afin de favoriser le maintien d'un couvert de neige dans les sentiers. Par exemple, planifier leur localisation en fonction d'une évaluation de l'ensoleillement et du couvert forestier ou encore utiliser une membrane pour conserver la neige durant l'été afin de l'utiliser en début de saison;
- Compte tenu de l'importance de connaître le débit d'eau des rivières pour évaluer la praticabilité de celles-ci et assurer la sécurité des pratiquantes et des pratiquants – en particulier lorsque ce débit est élevé ou que l'on alterne entre des périodes de sécheresse et d'inondations – Eau Vive Québec et Canot Kayak Québec souhaitent mettre des projets

en place afin de suivre l'évolution du débit d'eau des rivières, évaluer leur niveau de praticabilité et communiquer les informations à jour au public.

Ces stratégies d'adaptation, et d'autres encore qui pourraient émerger sont prometteuses. Or, elles demandent des investissements substantiels afin d'accomplir convenablement les phases de planification, de conception, d'aménagement et d'entretien. De plus, certains savoirs et savoir-faire des fédérations pourraient être mis à l'épreuve par les dérèglements climatiques et devront, le cas échéant, être mis à jour. Or, les acteurs de l'écosystème plein air peinent déjà bien souvent à accomplir leur mission compte tenu de leurs ressources insuffisantes et de la précarité de leurs sites et sentiers de pratique.

#### Défis actuels des acteurs de l'écosystème plein air québécois

Les acteurs de l'écosystème plein air (ex. : fédérations, gestionnaires, professionnels de l'encadrement et de l'intervention plein air) font déjà face à d'importants défis, qui pourraient compromettre leur capacité de s'adapter aux changements climatiques. À titre d'exemple :

- Sur les terres publiques, les gestionnaires de territoires font face à des problématiques majeures qui nuisent à la pérennité des lieux de pratiques, au développement de leur offre d'activités et d'hébergement et à la mise en valeur des territoires. Le manque de valorisation du plein air et des problèmes de gouvernance interministérielle font partie des enjeux rapportés (Darvida Conseil et TMVPA, 2020a);
- Sur les terres privées, les sites et sentiers de pratique sont encore plus fragiles, en raison, des difficultés entourant l'obtention et le maintien de droits de passage de la part de propriétaires fonciers privés et notamment de l'urbanisation qui gruge sans cesse les milieux naturels (Tanguay, 2021);
- Dans les espaces publics de nature dédiés à la conservation et à l'accès aux milieux naturels (ex. parcs nationaux), de hauts niveaux de fréquentation étaient déjà observés avant 2017, nuisant à la qualité de l'expérience et mettant de la pression sur les milieux naturels (MEES, 2017);
- La popularisation et la demande croissante pour l'accès aux sites et sentiers de pratique fragilisent les infrastructures et forcent les gestionnaires à redoubler d'efforts pour sensibiliser les pratiquantes et les pratiquants à l'adoption de comportements éthiques et adéquats en plein air, sans toutefois que leur financement ne soit bonifié (Laflamme, 2021; Rando Québec, 2021).
- À l'instar des résultats d'une étude effectuée dans le milieu du sport (Brunelle et al., 2021), l'ensemble du milieu de plein air souffre d'un sous-financement de l'État récurrent et peine à se professionnaliser;

L'adaptation aux changements climatiques requerra d'importants investissements. Comment le milieu du plein air pourra-t-il s'adapter aux changements climatiques alors qu'il fait déjà face à d'importants défis?

Le MFFP doit reconnaître qu'il a un rôle à jouer pour soutenir les initiatives visant à favoriser l'accès au territoire pour la pratique d'activités de plein air par la population et la clientèle



touristique. Nous l'appelons à affirmer ce rôle partout sur le territoire, et pas uniquement dans les parcs nationaux.

### **Recommandations du RPAQ**

Le MFFP énonce que « La présente stratégie se concentre sur l'adaptation des pratiques forestières aux changements climatiques » (MFFP, 2021, p.8). Or, considérant :

- que les activités de plein air sont très souvent pratiquées dans un milieu ou un cadre forestier, que la qualité de l'expérience des adeptes, leurs motivations à pratiquer une activité et leur décision de fréquenter un lieu de pratique dépend très largement de la qualité des paysages (Chaire de tourisme Transat, 2017; Darvida Conseil et TMVPA, 2020a; MEES, 2017);
- que les activités de plein air ont des effets positifs sur la santé et sur la société en plus de générer d'importantes retombées économiques (Chaire de tourisme Transat, 2017; Institut de cardiologie de Montréal, 2021; MEES, 2017);
- que l'ensemble des acteurs de l'écosystème plein air devront adapter leurs savoirs, leurs savoir-faire, leurs infrastructures et leurs activités aux changements climatiques tout en faisant déjà face, pour bon nombre d'entre eux, à une grande précarité (Darvida Conseil et TMVPA, 2020b; Ouranos et MTO, 2020; Tanguay, 2021);
- que le MFFP doit reconnaître sa responsabilité quant aux multiples problématiques d'accès au territoire pour les activités de plein air vécues par les gestionnaires de terres publiques – soulignons notamment le manque de considération du plein air, d'harmonisation des usages des forêts publiques, de planification concertée et la complexité de l'ensemble des processus administratifs (Voir à ce sujet Darvida Conseil et TMVPA, 2020a, 2020b);
- que le MFFP doit assumer davantage le volet « Parc » de sa mission et que celui-ci doit faire partie intégrante de l'ensemble de ses stratégies et actions.

le RPAQ recommande que le MFFP prenne compte systématiquement des enjeux liés à la pratique d'activités de plein air dans sa Stratégie d'adaptation en s'engageant à créer et maintenir des conditions propices à celle-ci dans les forêts du Québec.

#### **Recommandation 1 – en lien avec la Vision et le préambule**

Élargir la Vision ainsi que la Portée de la Stratégie afin de considérer le l'écosystème plein air dans la Stratégie d'adaptation et de contribuer, du même coup, à l'adaptation de l'ensemble de la société québécoise aux changements climatiques. Plus précisément :

- Ajouter « les activités de plein air » à la liste des bénéfices économiques liés à la forêt (p.1) comprenant déjà les activités de production de bois, la chasse, la pêche, le piégeage et l'exploitation des produits forestiers non ligneux. Cela permettra de reconnaître les

- retombées économiques associées aux activités de plein air, très souvent pratiquées dans un milieu ou un cadre forestier;
- Ajouter « la conservation des milieux naturels et l'accès du public pour la pratique d'activités de plein air » aux champs d'activités du Ministère qui sont directement concernés par les changements climatiques (MFFP, 2021, p.2). Il serait à propos de reprendre la définition d'activités de plein air tirée de Bergeron et al. (En rédaction) citée en p.1

### **Recommandation 2 – En lien avec l'Axe 1, Objectif 1.3, Action 1.3.2**

Ajouter les acteurs du domaine du plein air dans la liste des intervenants devant ou pouvant collaborer avec le MFFP dans ses efforts d'information et de sensibilisation au sujet des répercussions des changements climatiques sur les écosystèmes et leur gestion, ainsi que des solutions d'adaptation à préconiser. En plus d'informer les gestionnaires de sites et de sentiers de pratique, le MFFP devrait impliquer les fédérations de plein air, car elles pourront relayer ces informations.

Compte tenu du fait que « Le territoire forestier permet à la population qui le fréquente et aux communautés qui y vivent de pratiquer des activités importantes pour elles » (p.17), le Ministère prévoit soutenir les citoyens et les communautés pour qu'ils puissent adapter leurs activités, – notamment en diffusant « des connaissances liées aux effets des changements climatiques sur les forêts » (MFFP, 2021, p.17).

Or, les « activités importantes » pratiquées par la population sur le territoire forestier ne se limitent pas à la collecte de produits forestiers non ligneux. Le MFFP doit tenir compte des organisations qui mettent le territoire forestier en valeur grâce aux activités de plein air et qui, ce faisant, permettent à la population de profiter des services culturels écosystémiques associés à la forêt.

### **Recommandation 3 – En lien avec l'Axe 3, proposition d'Objectif 3.5**

Ajouter un Objectif 3.5 visant à « Créer et maintenir des conditions propices à la mise en valeur durable des forêts par la pratique d'activités de plein air. », considérant que la pratique d'activités de plein air sans prélèvement fait partie des bénéfices environnementaux, économiques et sociaux liés aux forêts.

La description de cet objectif devrait comprendre le passage suivant, adapté de la description de l'Objectif 3.4 qui vise à « Préserver les conditions adéquates pour une mise en valeur durable de la faune. » (MFFP, 2021, p.29) : « Certaines modalités d'aménagement, comme les pratiques sylvicoles et la planification du réseau de chemins, devront être modifiées afin de prendre en compte les activités de plein air se déroulant sur le territoire forestier. Un arrimage entre les

enjeux sylvicoles et les besoins des gestionnaires et adeptes d'activités de plein air favorisera des modalités d'aménagement optimales. »

Entreprendre les actions concrètes suivantes :

- 3.5.1 Assurer que les modalités d'aménagement forestier favorisent la pérennité des lieux de pratique d'activités de plein air et la qualité de l'expérience paysagère des pratiquantes et des pratiquants. Pour ce faire, adopter ces cinq recommandations – sur un total de 33 – tirées du rapport de Davida Conseil et TMVPA (2020a) sur l'accessibilité aux terres publiques pour les activités de plein air :
  - « assurer une planification concertée du territoire notamment en développant des schémas d'aménagement intégrés et en prenant davantage en compte les besoins des gestionnaires de terres publiques. » (p.107)
  - « établir des planifications et ententes à long terme afin de permettre aux gestionnaires de terres publiques de pérenniser leurs projets et investissements »
  - « faire en sorte que les compagnies forestières travaillent davantage en partenariat avec les gestionnaires de terres publiques » (p.107)
  - « veiller au respect des ententes par les compagnies forestières. » (p.107)
  - « assurer un soutien financier de base et équitable (ex. : par un système de redevance en lien avec la coupe forestière) pour les différents types de gestionnaires de terres publiques. » (p.109)
- 3.5.2 Former les intervenants forestiers pour qu'ils tiennent compte des besoins des gestionnaires de territoire et des adeptes d'activités de plein air, à l'instar de ce qui est prévu à l'Objectif 1.3., Action 1.3.1 « Former les intervenants du secteur forestier en matière de pratiques forestières adaptées » (MFFP, 2021, p.17). Les fédérations de plein air sont des interlocutrices à privilégier.

#### **Recommandation 4 – En lien avec l'Axe 3, Objectif 3.1, Action concrète 3.1.2**

Bonifier l'action concrète 3.1.2 de manière à intégrer le « point de vue » (au sens propre comme figuré) des adeptes d'activités de plein air qui fréquentent la forêt dans la planification forestière effectuée à l'échelle du paysage : les fédérations de plein air et les gestionnaires de territoire sont des interlocuteurs à privilégier.

Le Réseau plein air Québec ne peut que saluer l'intention du Ministère d'assurer une planification forestière réalisée selon un aménagement écosystémique visant à assurer le maintien de la biodiversité, la connectivité écologique, la viabilité des écosystèmes et leur résilience face aux risques liés aux perturbations naturelles. Compte tenu de l'importance que revêt l'expérience paysagère dans la pratique d'activités de plein air, l'Action concrète 3.1.2. « Adapter les modalités de rétention aux échelles du peuplement et du paysage. » représente un levier important permettant de créer et maintenir des conditions propices à la mise en valeur durable des forêts

par la pratique d'activités de plein air (Objectif 3.5 proposé à la recommandation 4). Par ailleurs, compte tenu des conflits d'usages récurrents entre l'exploitation forestière et les activités de plein air ainsi que de la prépondérance de l'industrie forestière sur les acteurs du plein air, il est impératif de mettre en place des mécanismes concrets pour que le « point de vue » des fédérations, des gestionnaires et des adeptes d'activités de plein air soit pris en compte.

#### **Recommandation 5 – En lien avec l'Axe 3, Objectif 3.1, Action concrète 3.1.3**

Préciser que l'accès du public pour la pratique d'activités de plein air doit être intégré aux projets visant à restaurer la connectivité paysagère et à reboiser les milieux naturels, lorsque leur capacité de support le permet.

De nouveaux lieux de pratique doivent être créés afin de répondre à l'engouement actuel pour les activités de plein air, mitiger la surfréquentation de plusieurs lieux de pratique et assurer la pérennité des milieux naturels au cœur desquels ils se situent. La présence de lieux de pratique d'activités de plein air à proximité des zones habitées favorise le contact avec la nature au quotidien, en plus de favoriser la pratique d'activités physiques. Par exemple, plusieurs études montrent une corrélation positive entre une plus grande proximité des parcs et espaces verts (ex. : 500 m ou moins) et une plus longue période durant laquelle des activités physiques sont pratiquées (MEES, 2017; Miaux et Fortier, 2021). Le MÉQ soulève que

*Le développement du plein air de proximité s'inscrit par ailleurs dans la volonté du gouvernement d'inciter la population à adopter un mode de vie physiquement actif, équilibré et sain, tout en améliorant l'accessibilité de la population à des espaces naturels de plein air, donc proches des milieux de vie. (MÉQ, 2021, p. 8)*

Les municipalités sont de plus en plus sensibles à offrir à leurs citoyens des opportunités pour adopter un mode de vie sain et actif. En favorisant le reboisement ou le maintien d'ilots forestiers en milieu urbain, le MFFP contribuera à la santé de nombreuses personnes n'ayant pas accès aux territoires de pleine nature.

#### **Recommandation 6 – En lien avec l'Axe 3, Objectif 3.2, proposition d'Action concrète 3.2.6**

Ajouter une action concrète 3.2.6 visant à « Adapter la production forestière de manière à tenir compte des territoires déjà fréquentés par les adeptes d'activités de plein air et de ceux qui disposent d'un haut potentiel de mise en valeur par le plein air, afin de maintenir leur attractivité et de contribuer à leur pérennité ». Cette action concrète devrait être réalisée en adéquation avec l'Action 3.2.4 visant à « Répertorier les sites les plus propices pour la réalisation des investissements sylvicoles » et être arrimée à l'Objectif 3.5 proposé à la recommandation 4.

Les cibles de production de bois identifiées dans la Stratégie nationale de production de bois de 2020 impliquent d'accroître la capacité productive des forêts, et ce en dépit de la croissance des

risques et des perturbations associés aux changements climatiques. Une croissance de la capacité productive des forêts ne fera qu'exacerber les conflits d'usages et le manque de collaboration des entreprises forestières constatés actuellement par les adeptes d'activités de plein air ainsi que les gestionnaires de terres publiques, de sites et sentiers de pratique d'activités de plein air. Il importe de la baliser adéquatement.

**Recommandation 7 – En lien avec l’Axe 4, proposition d’objectif 4.3 et d’actions concrètes**

Ajouter un Objectif 4.3 « Mettre à niveau et veiller à la planification concertée des infrastructures routières des terres du domaine de l’État afin d’assurer l’accès aux terres publiques en toute saison pour les adeptes d’activités de plein air tout en favorisant un meilleur contrôle de l’accès par les gestionnaires de territoire. »

Pour ce faire, entreprendre les actions concrètes suivantes tirées du rapport de Davida Conseil et TMVPA (2020a) sur l’accessibilité aux terres publiques pour les activités de plein air :

- 4.3.1. « faciliter l’accès aux terres publiques pendant les quatre saisons et pour différentes clientèles, notamment :
  - en favorisant le développement et l’entretien des infrastructures routières;
  - en construisant des routes (incluant les chemins forestiers) ayant des assises plus durables (infrastructures routières permanentes);
  - en favorisant la synergie et les collaborations entre les divers acteurs (compagnies forestières, gestionnaires de terres publiques, municipalités, etc.) dans la planification et l’entretien d’infrastructures routières favorisant l’accès aux activités de plein air;
  - en développant des moyens de transport vers les sites (ex. : collectif, individuel, privé, scolaire, etc.). » (p.108)
- 4.3.2. Que le réseau de chemins multiusages soit pensé et aménagé de manière à « accroître les modes de contrôle d’accès au territoire. » (p.110)

Les adeptes d’activités de plein air et les gestionnaires de lieux de pratique gagneront à ce que l’accès aux réseaux de chemins multiusages soit maintenu en dépit des risques associés aux changements climatiques (Actions concrètes 4.2.1 et 4.2.2), et que les informations entourant l’état du réseau soient largement communiquées (Actions concrètes 4.1.1 et 4.1.2). Cependant, l’accès à ces chemins présente déjà d’importantes lacunes; en plus de préserver le réseau routier des risques associés aux changements climatiques, il faut le mettre à niveau et le pérenniser.

Afin de créer et maintenir des conditions propices à la mise en valeur durable des forêts par la pratique d’activités de plein air (proposition d’Objectif 3.5), le MFFP doit améliorer la conception, la planification, la gestion et l’utilisation des chemins multiusages. Lorsqu’elles aménagent un chemin forestier, les entreprises forestières doivent tenir compte des besoins des gestionnaires de territoires et des adeptes d’activités de plein air, tant ceux qui empruntent les chemins en voiture pour atteindre leur destination que ceux qui utilisent les chemins pour leur activité (ex. cyclistes tout-terrain qui font du *bikepacking*, *gravel bike* ou du *fatbike*). Ainsi, certains chemins



désignés prioritaires doivent être carrossables avec de petits véhicules et ce, en toute saison. Les gestionnaires doivent pouvoir contrôler certains points d'entrée et de sortie du territoire de manière à assurer le respect de la réglementation, la sécurité des usagers et à favoriser la prévention et la gestion des risques.

## **Conclusion**

En conclusion, le RPAQ réitère sa recommandation au MFFP de tenir compte systématiquement des enjeux liés à la pratique d'activités de plein air dans sa Stratégie d'adaptation en s'engageant à créer et maintenir des conditions propices à celle-ci dans les forêts du Québec. Par ailleurs, il serait souhaitable que le MFFP élabore une nouvelle Stratégie dédiée à la création de conditions favorables à l'accès du public aux forêts publiques et privées à des fins d'éducation et de récréation extensive, dans un contexte de changements climatiques, de fragilisation des écosystèmes et d'effondrement de la biodiversité.

Le Réseau plein air Québec demeure disponible pour poursuivre la réflexion et participer aux travaux qui découleront de la Stratégie d'adaptation de la gestion et de l'aménagement des forêts aux changements climatiques.

Sincères salutations,

Annick St-Denis, directrice générale

## **Contribution à la rédaction de cet avis**

Caroline Tanguay, chargée de projets

Annick St-Denis, directrice générale

## **Contact**

Caroline Tanguay, chargée de projets au Réseau plein air Québec  
[projets@reseaupleinair.quebec](mailto:projets@reseaupleinair.quebec)

## Références pour aller plus loin

D'abord, nous recommandons vivement au MFFP de prendre acte des problématiques relevées et de l'ensemble des recommandations le concernant qui figurent dans le rapport suivant :

Darvida Conseil et TMVPA. (2020a). *Étude des problématiques vécues par des gestionnaires de terres publiques relativement à l'accessibilité au territoire pour des activités de plein air*. Table pour un mode de vie physiquement actif, Ministère de l'Éducation, Gouvernement du Québec.

Darvida Conseil et TMVPA. (2020b). *Étude des problématiques vécues par des gestionnaires de terres publiques relativement à l'accessibilité au territoire pour des activités de plein air. Faits saillants*. Table pour un mode de vie physiquement actif, Ministère de l'Éducation, Gouvernement du Québec.

Nous invitons le MFFP à consulter l'Avis sur le plein air du MÉQ ainsi que son récent rapport sur le plein air de proximité :

MEES. (2017). *Au Québec, on bouge en plein air! Avis sur le plein air*. Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Gouvernement du Québec.  
[www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/images/SLS/sport\\_activite\\_physique/Au\\_Quebec\\_\\_on\\_bouge\\_en\\_plein\\_air\\_.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/images/SLS/sport_activite_physique/Au_Quebec__on_bouge_en_plein_air_.pdf)

MÉQ. (2021). *Le plein air de proximité : un outil pour le développement local et municipal !* Ministère de l'Éducation, Gouvernement du Québec.

La consultation des autres travaux cités pourra également compléter la lecture de cet Avis :

Auclair, J., Dupras, J., Messier, C. et Roy, M.-È. (2019). *Rapport final. La valeur économique des écosystèmes du Mont-Kaaikop : une analyse de la contribution des écosystèmes et de la biodiversité au bien-être humain*. Eco2urb pour la Coalition pour la préservation du mont Kaaikop. <https://fr.davidsuzuki.org/publication-scientifique/la-valeur-economique-des-ecosystemes-du-mont-kaaikop-une-analyse-de-la-contribution-des-ecosystemes-et-de-la-biodiversite-au-bien-etre-humain/>

Bergeron, N., Mercure, C., Tanguay, C. et Morin, P. (En rédaction). *Étude préliminaire et analyse des programmes de certification au Québec – encadrante et encadrant d'activité de plein air [Rapport de recherche]*. Réseau plein air Québec Éditions.

Brunelle, E., Legendre, R., Normandin, F., Ouellette, S., Rousseau, A., Arcand, S., Lauzon-Marques, D. et Chukhovich, V. (2021). *Faits saillants du rapport d'enquête sur la*

- professionnalisation au service de l'industrie sportive québécoise : constats et recommandations*. Pôle sports HEC Montréal.
- Chaire de tourisme Transat. (2017). *Étude des clientèles, des lieux de pratique et des retombées économiques et sociales des activités physiques de plein air : Rapport final*. Chaire de tourisme Transat de l'École des sciences de la gestion (ESG) de l'Université du Québec à Montréal (UQAM).  
[https://chairedetourisme.uqam.ca/upload/files/Etude\\_Plein\\_air\\_rapport\\_final.pdf](https://chairedetourisme.uqam.ca/upload/files/Etude_Plein_air_rapport_final.pdf)
- Eggers, J., Lindhagen, A., Lind, T., Lämås, T. et Öhman, K. (2018). Balancing landscape-level forest management between recreation and wood production. *Urban Forestry & Urban Greening*, 33, 1-11. <https://doi.org/10.1016/j.ufug.2018.04.016>
- Gagné, M. (2020). S'adapter, tout le monde en même temps. *BESIDE*, (9).  
<https://beside.media/fr/ailleurs/ouranos/>
- Généreux, M. et Landaverde, E. (2021). *Impacts psychosociaux de la pandémie de COVID-19 : Résultats d'une large enquête québécoise. Quatrième phase (mai-juin 2021) : volet changements climatiques*. Centre de collaboration nationale des maladies infectieuses (CCNMI). <https://ccnmi.ca/publications/impacts-psychosociaux-de-la-pandemie-de-covid-19/>
- Institut canadien pour des choix climatiques. (2021). Les coûts des changements climatiques pour la santé. Comment le Canada peut s'adapter, se préparer et sauver des vies.  
[https://choixclimatiques.ca/wp-content/uploads/2021/06/ChoixClimat\\_Cou%CC%82tsSante%CC%81\\_Juin2021.pdf](https://choixclimatiques.ca/wp-content/uploads/2021/06/ChoixClimat_Cou%CC%82tsSante%CC%81_Juin2021.pdf)
- Institut de cardiologie de Montréal. (2021). *Les bienfaits de la nature sur la santé globale*. Institut de cardiologie de Montréal pour la Sépaq.  
[https://www.sepaq.com/resources/docs/org/autres/org\\_icm\\_rapport\\_nature\\_sante\\_globale.pdf](https://www.sepaq.com/resources/docs/org/autres/org_icm_rapport_nature_sante_globale.pdf)
- Keniger, L., Gaston, K., Irvine, K. et Fuller, R. (2013). What are the Benefits of Interacting with Nature? *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 10(3), 913-935. <https://doi.org/10.3390/ijerph10030913>
- Laflamme, C. (2021, 3 décembre). Hausse de plus de 60% des randonneurs au Québec. *Le Droit*.  
<https://www.ledroit.com/2021/12/03/hausse-de-plus-de-60-des-randonneurs-au-quebec-27622464086ad3842552e1acd45b5391>
- Mathieu, S. (2021). Adaptation aux changements climatiques. L'industrie du plein air cumule les initiatives inspirantes. *Rando Québec*, (Hiver 2022), 13-15.
- Matilainen, A. et Lähdesmäki, M. (2014). Nature-based tourism in private forests: Stakeholder management balancing the interests of entrepreneurs and forest owners? *Journal of Rural Studies*, 35, 70-79. <https://doi.org/10.1016/j.jrurstud.2014.04.007>
- Miaux, S. et Fortier, J. (2021). Les bienfaits de la nature en ville et des espaces naturels de loisir informels. *Agora Forum*, 44(2), 37-40.



- Ouranos et MTO. (2020). Le tourisme de plein air et d'aventure à l'heure des changements climatiques. <https://www.ouranos.ca/wp-content/uploads/Fiche-plein-air.pdf>
- Paquito, B., Chevance, G. et Gadais, T. (2021, 15 octobre). Le sport et l'activité physique seront bouleversés par le changement climatique. Voici comment atténuer ses effets. *The Conversation*. <http://theconversation.com/le-sport-et-lactivite-physique-seront-bouleverses-par-le-changement-climatique-voici-comment-attenuer-ses-effets-167935>
- Pröbstl, U. et Haider, W. (2013). Challenges for outdoor recreation and nature based tourism. *Journal of Outdoor Recreation and Tourism*, 1-2, iii-iv. <https://doi.org/10.1016/j.jort.2013.05.001>
- Rando Québec. (2021, 1 décembre). La pandémie sur les sentiers : un besoin de soutien accru pour les gestionnaires. *Rando Québec*. <https://www.randoquebec.ca/la-pandemie-sur-les-sentiers-un-besoin-de-soutien-accru-pour-les-gestionnaires/>
- Raymond Chabot Grant Thornton. (2020). *Portrait des parcs régionaux du Québec 2020*. Association des parcs régionaux du Québec. [https://www.parq.ca/\\_files/ugd/a2b979\\_2fc7cce42cc643808f42c65c5f66ee12.pdf](https://www.parq.ca/_files/ugd/a2b979_2fc7cce42cc643808f42c65c5f66ee12.pdf)
- Tanguay, C. (2021). *L'accès du public aux terrains privés pour la randonnée pédestre au Québec : quelle compatibilité avec l'exercice des droits de propriété?* [mémoire]. Faculté de l'aménagement, Université de Montréal.



## Le Réseau plein air Québec

Le Réseau plein air Québec vise à rassembler les organismes nationaux du plein air sous une seule bannière afin qu'ensemble, nous puissions mettre de l'avant et soutenir le leadership, l'expertise, les programmes et la volonté d'œuvrer à la promotion et au développement du plein air au Québec.

Alors que la population québécoise pratique de plus en plus d'activités de plein air en toutes saisons, les acteurs de l'écosystème plein air québécois ont entrepris un rapprochement afin de maximiser leur impact en embrassant les occasions et les défis que représente l'explosion de la demande. Plusieurs initiatives collectives voient le jour et créent un espace commun de discussion, d'échange et de partage d'expertise. Dans ce contexte, le Réseau plein air Québec a toute sa pertinence.

## Les 11 fédérations de plein air membres du RPAQ

